

## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 28 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Evelyne NICOL-HEIMBURGER

**Etaient présents :** Mmes CASSAN, NICOL-HEIMBURGER, VASSILIEFF, MM. COLLI, GREGOIRE, POUSSARDIN, RAFFY

**Absents excusés :** M. Romain GUIBERT, M. Sébastien GENTILHOMME

Date de convocation : 13/07/2022 Secrétaire de séance : Mme Marielle CASSAN

### Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2022

Evelyne Nicol-Heimburger demande la validation du compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2022. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### Choix du transporteur scolaire pour la rentrée 2022

Evelyne Nicol-Heimburger présente le devis des Cars Delbos : « C'est tous les ans le même transporteur scolaire qui répond à l'appel d'offres, soit les Cars Delbos ; le montant journalier est de 185€ hors taxes soit 203,50€ TTC. La proposition est validée à l'unanimité.

### Suppression du poste 25 heures école/ Création d'un poste 20 heures école

Evelyne Nicol-Heimburger : « Françoise Folleas qui était employée à l'école 25 heures hebdomadaires, est partie à la retraite. Suite au passage à la semaine à 4 jours, ce poste sera remplacé par un poste de 20h hebdomadaires annualisées pour l'agent d'animation et de garderie qui sera recruté. Je précise que ce changement a été accepté par le comité technique mais que cela reste à devoir être accepté par vous-même. Nous allons donc valider cela point par point : qui est pour la suppression du poste de 25 h ? » La suppression est validée à l'unanimité. « Qui est pour la création du poste de 20h ? » La création est validée à l'unanimité.

### Vote du tarif de la cantine pour la rentrée 2022

Evelyne Nicol-Heimburger : « L'APEAI nous a informés d'une hausse du prix du repas à la rentrée en raison de l'augmentation des tarifs de quasiment tous les produits alimentaires. Le repas passe de 4.15€ à 4.40€ soit 6% d'augmentation. Jusqu'à présent la commune prend en charge 10 cts, je vous propose donc de passer le prix du ticket de 4.05€ à 4.30€ pour l'année 2022-2023. » Le tarif est validé à l'unanimité.

### Attribution d'une subvention aux Coopératives Scolaires de Cardaillac et Planioles

Evelyne Nicol-Heimburger : « Il convient de délibérer pour détailler le montant des subventions attribuées lors du vote du budget 2022 aux coopératives scolaires de Cardaillac et Planioles. Voyage scolaire : 30€ par enfant pour 17 élèves de Camburat, ce qui fait 510€. Piscine : 17.16€ par enfant pour 6 élèves de Camburat ce qui fait un total de 102.96€. Soit un total de 612,96€. » La subvention est validée à l'unanimité.

### Passage anticipé à la M57

Evelyne Nicol-Heimburger : « La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Sa généralisation à toutes les catégories de collectivités locales est obligatoire au plus tard au 1er janvier 2024 en remplacement de la nomenclature M14. Je vous demande donc de bien vouloir approuver le passage anticipé de la commune de Camburat à la nomenclature M57 simplifiée à compter du budget primitif 2023 qui a recueilli l'avis conforme du comptable de la collectivité le 04/07/2022. »

Christian Poussardin : « Pour les petites communes de moins de 3500 habitants, il n'y a que peu d'incidence à passer à la M57 ». La proposition est validée à l'unanimité.

### Chauffage/Isolation des logements communaux

Le Grand-Figeac a déployé un Conseil en Énergie Partagé afin d'apporter des solutions adaptées aux communes dans un contexte de réchauffement climatique et de fort coût énergétique. Les missions du CEP sont : Etat des lieux énergétiques du patrimoine, assistance à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions en matière de maîtrise de l'énergie, assistance technique dans le montage opérationnel des actions identifiées, etc.

Christian Poussardin : « Dans ce cadre nous avons rencontré le Conseiller en Energie Partagé. Afin qu'il puisse réaliser un bilan énergétique des bâtiments communaux, nous devons signer une convention d'une durée de 3 ans. Le montant, forfaitaire, est calculé en fonction nombre d'habitants soit 469 euros pour Camburat. »

La convention est validée à l'unanimité.

Le Maire :



Le secrétaire de séance :

